

Chapitre 8

Financement



Les stratégies d'internationalisation des autorités scolaires doivent refléter les centres d'intérêt et les besoins des intervenants qui, en fin de compte, les soutiendront et les défendront. Ces stratégies doivent également être viables sur le plan financier. Ce chapitre présente diverses sources financières qui peuvent contribuer au financement des activités d'internationalisation.

Quel est le cout de l'internationalisation?

Les ressources financières requises pour l'internationalisation dépendent de l'autorité scolaire, de sa taille et de la portée de sa stratégie. Les stratégies internationales peuvent être financées en grande partie au moyen du financement ordinaire. Cependant, si l'autorité scolaire détermine qu'elle souhaite développer davantage son programme international, elle pourra avoir besoin de fonds supplémentaires.

La dépense la plus importante concerne l'administrateur de l'éducation internationale, qui sera chargé de coordonner le processus d'internationalisation. Ce processus peut également impliquer d'autres coûts, notamment ceux présentés ci-dessous.

Coût	Exemple
Personnel	On embauche un administrateur de l'éducation internationale et un employé de l'autorité scolaire (qui consacre une partie de son temps à aider l'administrateur de l'éducation internationale).
Recherche et démarrage du programme	Un employé de l'autorité scolaire consulte les principaux enseignants et administrateurs au sein de l'autorité, et d'autres autorités scolaires ayant plus d'expérience dans le domaine (voir le chapitre 4 : Stratégie d'internationalisation) afin d'élaborer une stratégie d'internationalisation pour l'autorité scolaire.
Communication	Un administrateur scolaire examine le meilleur moyen de faciliter la communication entre son école et l'école partenaire en Europe à l'aide de divers outils technologiques (voir le chapitre 10 : Partenariats scolaires internationaux).
Promotion et marketing du programme	Un administrateur de l'éducation internationale crée une campagne de publicité afin de faire connaître la stratégie d'internationalisation de l'autorité scolaire.
Congés pour activités de perfectionnement professionnel ou de gestion des programmes	Un enseignant est libéré d'une période d'enseignement pour planifier et gérer un programme d'échange d'élèves (voir le chapitre 11 : Programmes d'échange d'élèves).
Programmes ou ressources de perfectionnement professionnel	Un administrateur scolaire invite une organisation locale à animer un atelier de communication interculturelle pour le personnel de l'école afin de le préparer à travailler avec des élèves provenant d'origines culturelles diverses (voir le chapitre 5 : Perfectionnement professionnel).
Événements scolaires	Une école organise des festivités pour le Nouvel An chinois afin de célébrer la diversité et d'encourager l'interaction entre les élèves venus de Chine et la communauté scolaire.
Événements scolaires	Afin d'attirer des élèves étrangers au sein de l'autorité scolaire, un de ses employés se rend à l'étranger pour participer à des salons de recrutement d'élèves et rencontrer des partenaires (voir le chapitre 13 : Programmes d'accueil d'élèves étrangers).

Les sources de financement présentées ci-dessous peuvent contribuer à la mise en œuvre d’initiatives qui nécessitent beaucoup de ressources. Certaines de ces sources fournissent aux autorités scolaires des revenus réguliers, tandis que d’autres offrent des versements ponctuels. Les autorités scolaires doivent prendre en considération la durabilité du financement pour l’élaboration de leur stratégie d’internationalisation (voir le chapitre 4 : Stratégie d’internationalisation).

Où peut-on trouver l’argent?

Les deux principales sources de financement qui soutiennent l’internationalisation sont le financement interne et le financement externe.



i

Le financement interne correspond à des fonds qui sont régulièrement affectés dans le cadre du budget de l’autorité scolaire. Ceci comprend les subventions à l’éducation, le financement par unité de crédit d’inscription (UCI), les subventions pour l’anglais langue seconde (ALS), et les autres fonds attribués par Alberta Education. Ces fonds sont distribués chaque année conformément à des lignes directrices bien définies et sont relativement prévisibles. Dans ce chapitre, nous désignerons les sources de financement internes par un **i**.

e

Le financement externe correspond à des fonds que des organisations ou des groupes externes offrent aux élèves, aux enseignants et aux autorités scolaires, en général dans un but précis. Pour obtenir des fonds externes, il faut faire une demande et se conformer à certains critères. Le nombre et la qualité des demandes variant d’une année à l’autre, le financement externe est moins prévisible. Les écoles, les enseignants et les élèves y ont cependant accès pour soutenir des projets précis d’internationalisation. Dans ce chapitre, nous désignerons les sources de financement externes par un **e**.

Les autorités scolaires qui s’engagent dans l’internationalisation ont généralement recours à ces deux types de financement. Le financement interne est habituellement requis pour l’élaboration de la stratégie d’internationalisation et pour mettre en place des programmes à long terme exigeant la participation de beaucoup de personnes, comme les programmes d’accueil d’élèves

Comment faire...

Après avoir adopté sa stratégie d’éducation internationale en 2004, la Red Deer Catholic Regional Division No. 39 a prévu un budget annuel de 50 000 \$ pendant trois ans afin de soutenir la mise en œuvre de cette stratégie. Ces fonds de démarrage ont aidé à la création d’un programme d’accueil d’élèves étrangers. Les revenus supplémentaires issus du recrutement d’élèves payants ont permis de remplacer l’allocation de démarrage et de financer d’autres activités internationales au sein de l’autorité scolaire.

étrangers (voir l'encadré ci-contre). Le financement externe est plutôt destiné à aider les élèves, les enseignants et les écoles à organiser des fêtes internationales, des voyages ou des projets.

Frais de scolarité pour les élèves étrangers

Les élèves étrangers ne reçoivent pas de financement d'Alberta Education, car ils n'ont pas le droit d'avoir accès à l'enseignement en Alberta en vertu de l'article 8 de la *School Act*, et ils ne satisfont pas à la définition des élèves subventionnés du *Funding Manual for School Authorities*. Il ne faut pas confondre cette définition avec celle des élèves qui sont des ressortissants étrangers (voir la définition dans l'encadré de la page suivante).

Les autorités scolaires qui décident d'admettre des élèves étrangers sont autorisées à leur demander des frais de scolarité, dont le montant peut être « supérieur à ce qu'il en coûte au conseil d'avoir cet élève inscrit dans une école administrée par ce conseil » [traduction] (voir le paragraphe 49(3)(b) de la *School Act*)¹. Afin que le programme d'accueil d'élèves étrangers n'entraîne pas de coûts, les autorités scolaires prennent généralement en compte les frais requis pour le fonctionnement du programme dans le calcul des frais de scolarité des élèves étrangers.

Les autorités scolaires de l'Alberta qui souhaitent créer un programme d'accueil d'élèves étrangers ont également des frais de démarrage à engager avant de pouvoir accueillir des élèves et percevoir des frais de scolarité pour les élèves étrangers. Afin de combler ce manque de financement, la plupart des autorités scolaires attribuent des capitaux de lancement à partir de leur budget. Pour de plus amples renseignements sur les frais de scolarité pour les élèves étrangers et les coûts liés aux programmes d'accueil d'élèves étrangers, consultez le chapitre 13 : Programmes d'accueil d'élèves étrangers.

Élèves ressortissants étrangers

Les élèves ressortissants étrangers ont la citoyenneté canadienne, mais ne vivent pas au Canada. Ils ont un droit d'accès à l'enseignement en vertu de l'article 8 de la *School Act*, mais ils ne sont pas subventionnés par Alberta Education, car ils n'ont pas de parent qui réside en Alberta (article 44 de la *School Act*). Si tel est le cas, les autorités scolaires peuvent exiger seulement des frais de scolarité ne dépassant **pas** ce qu'il en coûte d'avoir cet élève inscrit dans une école.

Types de financement

Pour les programmes d'échange d'élèves

Financement pour les participants

e

Programme d'échange d'éducation internationale de l'Alberta destiné aux élèves

La participation au programme d'échange d'éducation internationale de l'Alberta destiné aux élèves est gratuite, et la nature réciproque du programme garantit aux parents qu'ils n'auront pas à payer pour le gîte et le couvert de leur enfant durant son séjour à l'étranger. À l'exception du programme Alberta-Québec, pour lequel le billet d'avion est pris en charge, les parents doivent payer le billet d'avion de leur enfant. Pour de plus amples renseignements, consultez le chapitre 11 : Programmes d'échange d'élèves.

e

Prix T. Mikuriya

Le prix T. Mikuriya offre des subventions aux élèves albertains qui ont été acceptés dans un programme d'échange avec une école japonaise. Ce prix a été créé par la famille de M. Tomatsu Mikuriya, un Albertain d'origine japonaise, et il est administré par Alberta Education. Pour de plus amples renseignements sur ce prix, consultez le <http://education.alberta.ca/students/internationaleducation/studentexchange/mikuriyaaward.aspx>.

i

Financement pour les autorités scolaires et les organisateurs d'échanges

Financement des échanges d'élèves selon la formule de réciprocité

Afin d'encourager les échanges d'élèves, Alberta Education continue de financer les élèves de la province qui participent à un programme d'échange individuel. Si l'élève est dans une école élémentaire ou une école secondaire premier cycle, l'autorité scolaire continue de recevoir la subvention de base à l'éducation pour lui. Si l'élève est dans une école secondaire deuxième cycle, l'autorité scolaire continue de recevoir le financement de base pour 35 unités de crédit d'inscription, soit l'équivalent du statut à temps plein. Les subventions versées par le Ministère pour

Codes pour les élèves participant à un échange

402 – Élève résident : de cette école à une école en dehors de l'Alberta, mais au Canada.

403 – Élève résident : de cette école à une école à l'extérieur du Canada.

412 – Élève participant à un programme d'échange : à cette école, en provenance d'une école à l'extérieur de l'Alberta, mais au Canada.

413 – Élève participant à un programme d'échange : à cette école, en provenance d'une école à l'extérieur du Canada.

Source : Alberta Education, *Student Information System User Guide*, Edmonton, AB, Alberta Education, 2009, p. 3–19.

l'élève albertain temporairement absent peuvent ainsi servir à couvrir les frais scolaires de l'élève accueilli dans le cadre de l'échange. Afin de maintenir le financement pour l'élève albertain qui part à l'étranger, celui-ci et son autorité scolaire doivent remplir un formulaire d'approbation d'échange d'élèves et le soumettre à la direction International Education Services. Ce formulaire est accessible en ligne, à l'adresse <http://education.alberta.ca/students/internationaleducation/studentexchange.aspx> (en anglais seulement). Pour de plus amples renseignements sur le financement des échanges d'élèves individuels, consultez le chapitre 11 : Programmes d'échange d'élèves.

e

Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC)

La SEVEC, un organisme sans but lucratif qui travaille en collaboration avec le gouvernement fédéral, aide les écoles à organiser des programmes d'échange avec hébergement réciproque en famille d'une semaine ou deux, pour des groupes de jeunes Canadiens âgés de 12 à 17 ans. Les frais de participation sont abordables pour les élèves, et ceux qui ont des revenus faibles ou des besoins spéciaux peuvent bénéficier de bourses. Le cout des enseignants qui les accompagnent est souvent pris en charge. Pour de plus amples renseignements, visitez : <http://www.sevec.ca>.

e

École Yamate Gakuin

L'école Yamate Gakuin de Yokohama, au Japon, contribue à un fonds destiné à appuyer les échanges de courte durée entre cette école et les écoles albertaines. Chaque année, ce fonds verse de l'argent aux comités organisateurs de l'Alberta afin de les aider. À l'heure actuelle, il existe trois comités organisateurs, qui représentent les régions de Calgary, d'Edmonton et de Red Deer. Pour de plus amples renseignements sur les échanges de courte durée avec l'école Yamate Gakuin, consultez le chapitre 11 : Programmes d'échange d'élèves, ou communiquez avec la direction International Education Services d'Alberta Education.

e

Mécanisme de financement

Les écoles qui organisent des échanges d'élèves de groupe peuvent créer un mécanisme de financement qui consiste à faire payer des frais d'administration supplémentaires aux élèves participants afin de financer le soutien administratif, d'améliorer le programme ou d'en assurer la viabilité.

Pour les programmes d'échange d'éducateurs

Financement pour les participants

e

Programme d'échange d'éducation internationale de l'Alberta destiné aux enseignants

La participation au programme d'échange d'éducation internationale de l'Alberta destiné aux enseignants est gratuite, et la nature réciproque du programme garantit aux éducateurs qu'ils n'auront pas de frais d'hébergement trop substantiels durant leur séjour à l'étranger. Les participants prennent cependant à leur charge les vols vers leur

destination. Pour de plus amples renseignements, consultez le chapitre 12 : Programmes d'échange d'éducateurs.

Pour les partenariats scolaires

Financement pour les autorités scolaires et les organisateurs de programmes

Classes Confucius

e

Le Bureau de la Commission pour la diffusion internationale du chinois (HANBAN) offre du soutien financier aux autorités scolaires chinoises qui établissent des partenariats avec des autorités scolaires d'autres pays pour « soutenir l'innovation dans l'enseignement et l'apprentissage de la langue et de la culture chinoises [...] et renforcer la compréhension interculturelle² ». Les autorités scolaires qui participent au programme de classes Confucius ont également accès aux ressources en langue chinoise par l'intermédiaire du HANBAN. Pour de plus amples renseignements sur les classes Confucius, communiquez avec le Confucius Institute d'Edmonton, à l'adresse <http://www.confuciusedmonton.ca/>, ou avec le conseiller en matière de langue chinoise de la direction International Education Services.

Voir également la rubrique Financement à vocation multiple/par projet, à la page 110.

Pour les programmes d'anglais, langue seconde

Financement pour les autorités scolaires et les organisateurs de programmes

Subventions pour l'anglais, langue seconde

i

Alberta Education offre des subventions pour l'anglais langue seconde (ALS), aux élèves qui répondent aux critères définis (voir le chapitre 14 : Programme d'anglais langue seconde). Ces subventions sont destinées à financer les programmes d'ALS et le soutien connexe. Elles ne s'appliquent pas aux élèves étrangers payants. Pour de plus amples renseignements sur les subventions d'ALS, consultez le *Funding Manual for School Authorities* à l'adresse <http://education.alberta.ca/admin/funding/manual.aspx>.

i

Financement par unité de crédit d'inscription

Les écoles secondaires deuxième cycle qui offrent des programmes d'ALS ont également droit au financement par unité de crédit d'inscription (UCI). Pour de plus amples renseignements sur le financement par UCI, consultez le *Funding Manual for School Authorities* à l'adresse <http://education.alberta.ca/admin/funding/manual.aspx>.

Codes pour l'ALS

301 – Anglais, langue seconde, pour un élève né à l'étranger (subventionné)

302 – Anglais, langue seconde (non subventionné)

303 – Anglais, langue seconde, pour un élève né au Canada (subventionné)

Source : Alberta Education, *Student Information System User Guide*, Edmonton, AB, Alberta Education, 2009, p. 3–20.

Pour les programmes de langues

Financement pour les participants

Financement pour les élèves en langues

e

Le document *Language Learning Opportunities for Students* est une liste complète de programmes d'apprentissage des langues qui indique les sources de financement pour les participants éventuels. Il peut être téléchargé sur le site Web d'Alberta Education, à l'adresse <http://education.alberta.ca/teachers/resources/learnlang/students.aspx#exchange>. Voici quelques exemples des programmes qui y figurent :

e

Financement des échanges Alberta–Québec

Les élèves qui participent au programme d'échange d'éducation de l'Alberta destiné aux élèves avec le Québec peuvent recevoir une subvention couvrant leur billet d'avion aller-retour vers le Québec. Les élèves qui participent au programme d'échange avec la ville d'Hokkaido, au Japon, sont admissibles au prix T. Mikuriya (voir la rubrique Financement des échanges d'élèves, à la page 104).

e

Programmes Explore et Destination Clic

Afin d'améliorer la maîtrise du français et d'encourager son emploi en situation réelle, le programme Explore offre aux élèves anglophones de 11^e et de 12^e années la possibilité de participer à cinq semaines de cours, d'activités et d'expériences en français dans une autre région du pays. Destination Clic s'adresse aux élèves dont le français est la langue maternelle et qui vivent à l'extérieur du Québec. Ce programme leur permet de vivre cinq semaines en français, dans une autre région du Canada. Ces deux programmes de bourses sont financés par le ministère du Patrimoine canadien et sont administrés par le gouvernement provincial. Pour de plus amples renseignements, visitez : <http://www.myexplore.ca> ou <http://destinationclic.ca>.

En 2008-2009, 745 élèves albertains ont bénéficié d'une bourse pour participer au programme Explore de cinq semaines.

La même année, 29 élèves franco-phones de l'Alberta ont participé au programme Destination Clic.

e

Financement pour les enseignants en langues

Le document *Language Learning Opportunities for Educators* présente aux éducateurs une liste complète de programmes d'apprentissage des langues et indique les sources de financement pour les participants éventuels. Vous pouvez le télécharger sur le site Web d'Alberta Education, à l'adresse <http://education.alberta.ca/teachers/resources/learnlang/educators/profdevl.aspx>. Voici quelques exemples des programmes qui y figurent :

e

Bourses offertes par Alberta Education

Alberta Education offre des bourses aux enseignants en langues qui souhaitent améliorer leur maîtrise de la langue, leurs compétences pédagogiques et leurs connaissances au moyen d'une immersion linguistique à l'étranger. Pour de plus amples renseignements sur ces bourses, visitez : <http://www.alis.gov.ab.ca/scholarships/info.asp?EK=874> (en anglais seulement). Des bourses particulières sont également à la disposition des enseignants de la langue française et de ceux qui enseignent en français. Pour de plus amples renseignements sur ces bourses, visitez : <http://www.education.alberta.ca/francais/teachers/bourses/boursesfr.aspx>.

e

Ministère espagnol de l'Éducation et des Sciences

Le ministère espagnol de l'Éducation et des Sciences offre des bourses d'études aux enseignants d'espagnol afin de suivre des cours d'été en langue, culture et littérature dans des universités d'Espagne. Pour de plus amples renseignements sur ce programme, visitez le site Web du Ministère, à l'adresse : <http://www.mepsyd.es/exterior/usa/en/home/index.shtml> (en anglais et en espagnol).

e

Gouvernement chinois

Le gouvernement chinois offre des bourses d'études de courte durée pour les enseignants en langue chinoise à temps plein établis à l'étranger, dans le but d'améliorer leurs compétences d'enseignement de la langue et de favoriser la coopération et les échanges dans le domaine de l'enseignement du chinois. Les enseignants peuvent bénéficier d'aide financière. Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web du Conseil chinois chargé des bourses d'études, à l'adresse <http://en.csc.edu.cn/> (en anglais et en chinois).

Financement pour les autorités scolaires et les organisateurs de programmes

Financement par unité de crédit d'inscription

Les écoles secondaires deuxième cycle qui offrent des programmes de français ou de langues étrangères reçoivent le financement par unité de crédit d'inscription (CEU) d'Alberta Education. Pour de plus amples renseignements sur le financement par CEU, consultez le *Funding Manual for School Authorities* d'Alberta Education, à l'adresse <http://education.alberta.ca/admin/funding/manual.aspx>.

e

i

Programme d'assistants en langues Odysée (français)

Les autorités scolaires qui offrent un programme d'immersion en français peuvent poser leur candidature afin de participer au programme Odysée. Ce programme est financé par le ministère du Patrimoine canadien et administré par le Conseil des



ministres de l'Éducation du Canada (CMEC). Il se charge de trouver une affectation de moniteur de langue dans des écoles situées dans une communauté francophone pour les participants dont la langue maternelle est l'anglais et dans des écoles situées dans une communauté anglophone

e

Classes Confucius

Le Bureau de la Commission pour la diffusion internationale du chinois (HANBAN) offre un soutien financier aux autorités scolaires chinoises qui établissent des partenariats avec des autorités scolaires d'autres pays pour « soutenir l'innovation dans l'enseignement et l'apprentissage de la langue et de la culture chinoises... et renforcer la compréhension interculturelle³ ». Les autorités scolaires qui participent au programme de classes Confucius ont également accès aux ressources en langue chinoise par l'intermédiaire du HANBAN. Pour de plus amples renseignements sur les classes Confucius, communiquez avec le Confucius Institute d'Edmonton, à l'adresse <http://www.confuciusedmonton.ca/>, ou avec le conseiller en matière de langue chinoise de la direction International Education Services.

En 2008-2009, 26 moniteurs à temps plein et 20 à temps partiel en français travaillaient dans les écoles d'immersion en français et francophones de la province dans le cadre du programme Odyssee.

Pour le perfectionnement professionnel

Financement pour les participants

e

Bourses de langue offertes par Alberta Education

Les bourses de langue offertes par Alberta Education offrent un financement aux enseignants en langues qui souhaitent améliorer leur maîtrise de la langue ou leurs compétences pédagogiques en suivant un programme d'études postsecondaires d'été dans une autre langue que l'anglais, ou bien un cours de pédagogie des langues dans un établissement à l'extérieur du Canada. Pour de plus amples renseignements, visitez : <http://education.alberta.ca/students/internationaleducation/awards.aspx>, ou le site de Alberta Learning Information Services (ALIS), à l'adresse <http://www.alis.alberta.ca>.

e

Financement pour les enseignants en langues

Le document *Language Learning Opportunities for Educators* d'Alberta Education présente diverses activités d'apprentissage des langues en indiquant les éventuelles sources de financement pour chaque programme. Pour consulter ce document, visitez : <http://education.alberta.ca/teachers/resources/learnlang/educators/profdevl.aspx>.

e

Fonds pour l'éducation de l'Alberta Teachers' Association (ATA).

Dans le cadre du fonds pour l'éducation de l'ATA, l'ATA offre du financement aux enseignants pour leur permettre de rafraîchir leurs connaissances en suivant des cours ou en participant à la conférence annuelle d'un conseil spécialisé de l'ATA. Ce financement peut soutenir l'internationalisation dans la mesure où les cours ou les conférences

concordent avec les objectifs de la stratégie d'internationalisation de l'autorité scolaire. Pour de plus amples renseignements sur le fonds pour l'éducation et son financement destiné au perfectionnement professionnel, consultez la page Web de l'ATA portant sur les subventions, les prix et les bourses d'études, à l'adresse <http://www.teachers.ab.ca/For%20Members/Programs%20and%20Services/Grants%20Awards%20and%20Scholarships/Pages/Index.aspx>.

e

Programme de bourses individuelles pour les enseignants (français)

Négocié dans le cadre du Protocole sur les langues officielles dans l'enseignement (PLOE) (voir p. 108), le programme de bourses individuelles pour les enseignants offre du financement pour la formation et le perfectionnement professionnel des enseignants et des administrateurs qui enseignent le français ou en français. Pour obtenir de plus amples renseignements ainsi que les formulaires de demande, visitez le site Web d'Alberta Education, à l'adresse <http://education.alberta.ca/francais/teachers/bourses/boursesfr.aspx>.

En 2008-2009, 363 enseignants albertains ont bénéficié d'une bourse afin de participer à des conférences ou à des cours offerts en français.

e

Financement pour les autorités scolaires et les organisateurs de programmes Formations interculturelles offertes par des organismes communautaires

Plusieurs organismes publics ou sans but lucratif proposent des formations interculturelles gratuitement ou à peu de frais. Pour de plus amples renseignements sur la formation interculturelle, consultez le chapitre 5 : Perfectionnement professionnel.

e

Ateliers de l'Alberta Teachers' Association (ATA)

L'ATA offre des ateliers sur la citoyenneté mondiale à peu de frais pour les autorités scolaires. Pour de plus amples renseignements sur ces ateliers et sur la manière de les réserver, visitez : <http://www.teachers.ab.ca/For%20Members/Programs%20and%20Services/Workshops%20Courses%20and%20Presentations/Workshops%20Seminars%20Courses/Pages/newindex.aspx>.

Financement à vocation multiple/par projet

e

Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta (PARSA)

Le PARSA vise à améliorer l'apprentissage et le rendement scolaire des élèves en favorisant des initiatives qui tiennent compte de la situation et des besoins propres à chacune des autorités scolaires. Pour obtenir un financement du PARSA, les autorités scolaires doivent soumettre une proposition. Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web du PARSA, à l'adresse <http://education.alberta.ca/francais/admin/franco/parsa.aspx>. Certaines autorités scolaires ont défini des critères pour les propositions au PARSA à l'échelle locale. Il peut être préférable de vérifier auprès de votre autorité scolaire pour vous assurer que votre proposition est conforme à ces lignes directrices.

e

Alberta Culture and Community Spirit

Ce ministère administre deux programmes de subventions qui ont permis à plusieurs autorités scolaires de recevoir du financement pour soutenir leurs activités d'internationalisation. Ces programmes sont les suivants :

e

Human Rights Education and Multiculturalism Fund

Ce fonds offre du financement pour les programmes et les projets qui favorisent la compréhension culturelle et la création de communautés inclusives. Les organismes communautaires comme les établissements publics peuvent bénéficier de ce financement. Pour de plus amples renseignements sur ce fonds, visitez la page du ministère de Alberta Culture and Community Spirit consacrée aux programmes de subventions et aux fondations, à l'adresse <http://culture.alberta.ca/grantprograms/default.aspx>.

Durant l'exercice 2006–2007, la Wetaskiwin Regional Division No. 11 a reçu 8 445 \$ du Human Rights Education and Multiculturalism Fund afin de financer une initiative de leadership des jeunes visant à aider les élèves de 8^e et de 9^e années de l'école Queen Elizabeth Junior High School à « acquérir les compétences et les attitudes [...] qui les aideront à interagir de façon positive avec les autres groupes culturels ». Pour de plus amples renseignements sur ce projet, visitez la base de données consultable « Who Benefits », de l'Alberta Lottery Fund, à l'adresse http://aglc.ca/alf_public/who_benefits/default.asp.

e

Community Initiatives Program

Ce programme soutient les initiatives de projets dans divers domaines, dont l'éducation. Dans le cadre de ce programme, les bénéficiaires doivent verser un montant égal à celui de l'aide qu'ils reçoivent. Plusieurs écoles de l'Alberta ont reçu du financement du Community Initiatives Program afin de subventionner des programmes de voyages éducatifs ou de mettre à niveau leur équipement technologique, ce qui est souvent la première étape nécessaire pour les écoles de la province qui souhaitent entrer en contact avec des écoles à l'étranger par Internet ou par vidéoconférence. Pour de plus amples renseignements sur ce fonds, visitez la page du ministère de Alberta Culture and Community Spirit consacrée aux programmes de subventions et aux fondations, à l'adresse <http://culture.alberta.ca/grantprograms/default.aspx>.

Durant l'exercice 2008–2009, l'école Parkview (d'Edmonton) a reçu 20 080 \$ afin de financer un voyage d'études en Europe. Le Community Initiatives Program a fourni un montant équivalent à celui apporté par les élèves participants, lesquels ont passé les mois d'automne et d'hiver à étudier les endroits qu'ils visiteraient et à apprendre des expressions essentielles. Au printemps 2009, les élèves se sont alors rendus à Londres, à Paris et à Barcelone.

e

Helen Tkachenko Global Education Fund

Le fonds pour l'éducation de l'ATA offre aux éducateurs du financement par projet afin d'élaborer des ressources pédagogiques pour leurs collègues. Le fonds Helen Tkachenko Global Education Fund est axé sur la création d'outils qui aident les enseignants à

« traiter les questions mondiales et environnementales dans les classes de l'Alberta à l'intérieur des programmes d'études provinciaux⁴ ». Pour de plus amples renseignements sur ce fonds pour l'éducation et son financement par projet, visitez la page Web de l'ATA portant sur les subventions, les prix et les bourses d'études, à l'adresse <http://www.teachers.ab.ca/For%20Members/Programs%20and%20Services/Grants%20Awards%20and%20Scholarships/Pages/index.aspx>.

e

Subventions de l'Alberta Teachers' Association pour le soutien de communautés d'apprentissage inclusives

Ces subventions de l'ATA servent à financer des projets innovateurs destinés à créer des communautés d'apprentissage « fondées sur les principes du respect de la diversité, de l'équité et des droits de la personne ». Les initiatives d'éducation planétaire, interculturelle et sur la paix sont admissibles à ces subventions. Pour de plus amples renseignements sur ces subventions, visitez la page Web de l'ATA portant sur les subventions, les prix et les bourses d'études, à l'adresse <http://www.teachers.ab.ca/For%20Members/Programs%20and%20Services/Grants%20Awards%20and%20Scholarships/Pages/index.aspx>.

En 2007-2008, l'école St. Mary's (d'Edmonton) a reçu des subventions de l'ATA pour le soutien de communautés d'apprentissage inclusives afin de financer un programme de sensibilisation culturelle dont les buts étaient les suivants :

- encourager les élèves à réfléchir à leurs propres préjugés et à leur subjectivité;
- explorer la vision du monde d'autres cultures;
- favoriser les services culturels dans la communauté;
- créer des situations d'interaction interculturelle pour les élèves.

Des renseignements supplémentaires sur ce projet et les autres bénéficiaires de subventions se trouvent au bas de la page de l'ATA portant sur les subventions, les prix et les bourses d'études.

e

Programme de multiculturalisme de Citoyenneté et Immigration Canada. Administré par Citoyenneté et immigration Canada (CIC), le programme de multiculturalisme offre de l'aide financière pour les projets qui soutiennent l'intégration économique, sociale et culturelle au Canada. Les écoles qui participent à des initiatives encourageant la compréhension interculturelle ou qui aident les élèves ayant récemment immigré au Canada peuvent faire une demande. Pour de plus amples renseignements sur le programme de multiculturalisme, visitez : <http://www.cic.gc.ca/francais/multiculturalisme/index.asp>.

e

Subventions offertes par des fondations

Selon la nature du programme, du projet ou de l'initiative de l'école ou de l'autorité scolaire, on peut demander des subventions auprès de fondations, telles que l'Alberta Sport, Recreation, Parks and Wildlife Foundation (<http://www.asrpf.ca/>), Alberta Ecotrust (<http://www.albertaecotrust.com/grants>) et l'Alberta Foundation for the Arts (<http://www.affta.ab.ca/default.aspx>). Certains organismes sans but lucratif administrent

également de petites subventions pour les programmes et les projets qui concordent avec leur mandat. Par exemple, en 2008, la Central Alberta Diversity Association a offert jusqu'à 500 \$ (du programme de multiculturalisme du gouvernement canadien) à des écoles de la région du centre de l'Alberta afin de participer à des activités ou à des événements qui « favorisent la diversité ou luttent contre la discrimination ou le racisme⁵ ».

e

Activités de collecte de fonds

Les élèves, les éducateurs et les parents ont l'habitude des activités de collecte de fonds. De nombreux programmes et initiatives d'éducation internationale ont été financés de cette manière. Échanges Canada fournit plusieurs ressources qui peuvent être utiles aux autorités scolaires pour mener ce genre d'activités (<http://exchanges.gc.ca/index.php/fra/p200902191324.html#Collecte>). Certains organismes sans but lucratif ont également des guides concernant la collecte de fonds, comme la Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC) (<http://www.sevec.ca/upload/Guides-Fundraising-FR.pdf>).

Pour compléter les activités de collecte, les élèves, les parents ou les éducateurs peuvent faire appel aux entreprises ou aux organismes locaux afin d'obtenir des dons en nature. Ce type de don présente deux avantages : les entreprises et les organismes qui fournissent gratuitement un produit ou un service permettent de réduire le coût du programme ou du projet d'éducation internationale, et la recherche de bienfaiteurs permet aux élèves, aux parents ou aux éducateurs de faire connaître le programme ou le projet au sein de la communauté.

L'école communautaire Hillhurst (de Calgary) a réussi à sensibiliser la communauté et à obtenir des fonds grâce à son projet « The Way the World Could Be ». En partenariat avec une école du Zimbabwe, des élèves de 5^e et de 6^e années ont créé un recueil d'écrits à propos de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'école albertaine a trouvé un imprimeur professionnel qui a bien voulu imprimer et relier gratuitement son recueil, puis elle l'a publié et l'a vendu à un faible coût aux personnes intéressées.

Conclusion

La liste ci-dessus ne saurait être exhaustive, mais elle constitue un point de départ utile pour les autorités scolaires qui cherchent à participer ou à accroître leur participation à des programmes d'éducation internationale. En complément de ces activités, il faut introduire des points de vue et des thèmes internationaux dans les programmes d'études de l'Alberta. Cette intégration est généralement peu coûteuse, car un grand nombre de ressources liées à l'éducation internationale, y compris certaines de celles présentées dans ce guide, sont accessibles gratuitement sur Internet.

Vous trouverez peut-être utiles les sections suivantes de ce guide :

- Chapitre 4 : Stratégie d'internationalisation
- Chapitre 5 : Perfectionnement professionnel
- Chapitre 10 : Partenariats scolaires internationaux
- Chapitre 11 : Programmes d'échange d'élèves
- Chapitre 12 : Programmes d'échange d'éducateurs
- Chapitre 13 : Programmes d'accueil d'élèves étrangers
- Chapitre 14 : Programme d'anglais, langue seconde
- Chapitre 18 : Organismes de soutien et aide proposée
- Annexe E : Demande d'approbation d'échange d'élèves

Notes en fin de chapitre

1. Government of Alberta, *School Act*, http://www.qp.alberta.ca/574.cfm?page=s03.cfm&leg_type=Acts&isbncln=9780779733941 (Accessed August 5, 2010).
2. HANBAN, “Confucius in Sanford: Growth of NC State’s Confucius Institute,” <http://english.hanban.edu.cn/content.php?id=4845> (Accessed December 15, 2009).
3. Ibid.
4. The Alberta Teachers’ Association, “Helen Tkachenko Global Education Fund,” <http://www.teachers.ab.ca/Publications/ATA%20News/Volume%2041/Number%2014/Notices%20and%20Events/Pages/Helen%20Tkachenko%20Global%20Education%20Fund.aspx> (Accessed August 5, 2010).
5. Central Alberta Diversity Association, “Celebrate Diversity & Eliminate Discrimination: School Grants Project,” <http://www.cadiversity.ca/2007%20School%20Grant%20Funding%20Application.doc> (Accessed August 5, 2010).